



FAQ

Vaccination des demandeurs d'asile.

Décembre 2015

La vaccination des demandeurs d'asile (ou des primo-arrivants) suit les principes de la vaccination de rattrapage exposé dans la fiche établie par le Conseil supérieur de la Santé (CSS).

http://health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@shc/documents/ie2divers/19087449_fr.pdf

1. Vaccination des enfants de moins de 5 mois

Si le schéma de vaccination est initié **avant l'âge de 5 mois**, le schéma vaccinal de base tel que recommandé dans notre pays sera suivi. https://www.e-vax.be/calendrier_evax.html

2. Vaccination des enfants de 5 mois à 5 ans accomplis.

Voir tableau 2 dans la fiche de rattrapage du CSS

- **Hexavalent** (DTPa-VHB-IPV-Hib) : HEXYON®: 3 doses

Schéma : 0, 8 semaines et 6 mois (la troisième dose administrée à l'âge minimum de 12 mois)

En raison de l'indisponibilité de vaccin DTPa-IPV, TETRAVAC® pour encore plusieurs mois et de l'impossibilité de réaliser une primo-vaccination avec un autre vaccin anticoquelucheux moins dosé, il est recommandé d'utiliser le vaccin HEXYON® jusqu'à l'âge de 5 ans.

- **Pneumocoque** : PREVENAR 13®:
 - Si dose 1 avant l'âge de 10 mois : schéma 3 doses (à 8 semaines d'intervalle, la dose 3 à l'âge de 12 mois)
 - Si dose 1 chez enfant entre 10 et 11 mois : schéma 2 doses (à 8 semaines d'intervalle)
 - Si dose âge de 12 mois et avant 24 mois : schéma 1 dose
 - Pas de vaccination si enfant âgé de plus de 24 mois.
- **RRO** : MMR VAX PRO®: Une dose à partir de 12 mois
- **Méningocoque C** : NeisVac-C® Une dose à partir de 15 mois

3. Vaccination des jeunes de 6 ans à 19 ans

Voir tableau 3 dans la fiche de rattrapage du CSS

En raison de l'indisponibilité du vaccin DTPa-IPV, TETRAVAC® pour plusieurs mois encore, il n'est actuellement pas possible de réaliser une primo-vaccination pour la coqueluche au-delà de 5 ans. On se contentera d'une seule dose de vaccin coquelucheux moins dosé.

- **Diphtérie, tétanos et coqueluche et poliomyélite :**
 - Administrer une dose soit de vaccin dTpa-IPV, REPEVAX® si un rappel polio est indiqué, soit de vaccin dTpa, BOOSTRIX®, suivie si nécessaire de 2 doses de vaccin dT pro adulto pour compléter les vaccinations diphtérie et tétanos.
- **RRO MMR VAX PRO®** schéma de 2 doses à 4 semaines d'intervalle.
- **Méningocoque C : NeisVac-C®** une dose

4. Vaccination des adultes

- **Diphtérie, tétanos et coqueluche : dTpa BOOSTRIX®**
 - Pour tout adulte n'ayant pas de preuve de vaccination sur les 10 dernières années
 - Pour toute femme enceinte entre 24 et 32 semaines de grossesse
- **RRO MMR VAX PRO®** schéma de 2 doses à 4 semaines d'intervalle pour tous ceux nés après 1970

5. Vaccination contre la poliomyélite indispensable pour demandeurs d'asile de 4 pays spécifiques

Tous les demandeurs d'asile issus des 2 pays suivants : Afghanistan, Pakistan doivent être vaccinés contre la polio endéans les 3 mois après l'arrivée en Belgique. (http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB138/B138_25-en.pdf WHO- Executive Board 11 décembre 2015)

- Pour les adultes : 1 rappel IPV (IMOVAX®) ou une dose de vaccin dTpa-IPV, REPEVAX®.
- Pour les enfants : le vaccin Hexyon peut convenir jusqu'à 5 ans
- Pour les adolescents (<19 ans) et enfants à partir de 6 ans : une dose de rappel IPV (IMOVAX®) ou une dose de vaccin dTpa-IPV, REPEVAX® + compléter si nécessaire le schéma vaccinal de base (jusqu'à 3 doses 3 doses (IMOVAX®) (avec minimum 8 semaines entre dose1 et 2 et 6 à 12 mois entre dose2 et dose3)
- NB : le vaccin IMOVAX® n'est pas disponible dans le circuit de vaccin gratuit de la FWB.

6. Vaccinations simultanées et carte de vaccination

Pour accomplir le schéma de vaccination de rattrapage, il est indiqué de programmer l'administration de plusieurs vaccins simultanément mais en des sites différents. Cela limitera le nombre de contacts nécessaires et permettra de réaliser l'ensemble du schéma en un minimum de temps.

Tous les vaccins repris dans les schémas ci-dessus peuvent être administrés simultanément.

Pour la continuité et le suivi des vaccinations, il est indispensable d'établir et de compléter chaque fois une carte de vaccination et la remettre au demandeur d'asile.

7. Vaccins actuellement disponibles dans le circuit des vaccins de la FWB

Le vaccin hexavalent : HEXYON®

Le vaccin contre les pneumocoques : PREVENAR 13®

Le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons : MMR VAX PRO®

Le vaccin pour diphtérie-tétanos-coqueluche : BOOSTRIX®

Le vaccin tétravalent : dTpa-IPV : REPEVAX®

Le vaccin contre le méningocoque C : NeisVac-C®

Le vaccin contre l'hépatite B : ENGERIX B® (dosage adulte) jusqu'à 13 ans suivant schéma 2 doses.

Le vaccin contre le papillomavirus : CERVARIX® pour jeunes filles 13-14 ans (schéma 2 doses)

A commander via la plate-forme <https://www.e-vax.be> Ou par courrier (pas par fax SVP) auprès de la Cellule vaccination, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.